REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 2 octobre 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 2 (deux) octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 25 (vingt-cinq) septembre 2025** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, LEVEL, GUENEGAN,
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH ; HUA,
Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, FELGERES, AUDOUZE, ROUAIX, LE GRAND, BLIN ; BUCHON SCHULTZ,
MM, MEZURE, VERDYS, VINCENT, BRUN,
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
M DIOT donne pouvoir MME LEVEL
M SEBBAH donne pouvoir à MME JAQUEMET
M AOUN donne pouvoir à M WATTELLE

Absent(s) :
MM CUIGNET, ALBERT, CLERMONT, SUCHET,
Mmes PIRES, HUSSON,

Mme FELGERES a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-48 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATION D' EMPLOIS PERMANENTS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de recrutement d'un chargé de la communication ,que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratif.

Considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de recrutement d'un Directeur du Pôle services à la personne, Enfance, Jeunesse Education ,que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux au grade de rédacteur principal de 2e classe.

Considérant que ces emplois doivent être pourvus par des fonctionnaires.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi d'adjoint administratif, à compter du 3 octobre 2025, pour exercer les fonctions de Chargé de la Communication,

DECIDE de créer un emploi de Rédacteur Principal de 2e Classe à compter du 1er janvier 2026 pour exercer les fonctions de Directeur du Pôle services à la Personne , Enfance Jeunesse, Education,

AJOUTE que les emplois créés sont à temps complet pour une durée de 35 heures,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

INDIQUE que le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

Le Maire

Luc WATTELLE

Signé électroniquement par :
LUC WATTELLE
Le 03/10/2025 à 14:39